

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **premier jour de novembre 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**04-11-271**

#### **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 4 octobre 2004, avec les modifications suivantes:

- Rajouter, à la fin de la résolution no 04-10-253 « Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt no 2004-78 »;
- Remplacer, à la résolution no 04-10-256, après le montant de 1 060 \$, les mots « à l'organisation » par « à Sintra pour et à l'acquis »;
- Enlever, à la résolution no 04-10-264, les mots « pour une période de deux (2) ans » et « jusqu'au 31 avril 2006 »;
- Rajouter, à la résolution no 04-10-267, le nom de Serge Bizier après « appuyé par le conseiller ».

ADOPTÉE

#### **Rapport du Maire sur la situation financière**

##### **1°) Rapport financier 2003**

Au 31 décembre 2003, la nouvelle Ville a complété sa troisième année financière.

Les états financiers de l'année 2003 présente une situation entièrement sous contrôle : les revenus de l'année comprenant les affectations se situaient à 6 411 316 \$ tandis que les dépenses et les autres activités financières totalisaient 5 841 354 \$ dégageant un surplus net d'opération de 569 962 \$.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2003 et notam-

ment la comptabilisation des surplus et dettes en conformité avec le décret créant la nouvelle ville.

## 2°) **Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2004, le budget adopté par la nouvelle Ville de Princeville est équilibré à 5 629 586 \$. À même ce budget, une réserve de 66 600 \$ est affectée afin de prévoir la vidange des boues des étangs d'aération lorsqu'elle sera requise.

Au cours du présent exercice le conseil a approprié du surplus affecté de la nouvelle Ville 83 000 \$ et de celui de l'ex-Paroisse 41 730 \$ pour les prévisions budgétaires 2004.

Un autre montant a été approprié en cours d'année :

- 27 443.68 \$ pour une directive de changements aux travaux de la rue St-Jean-Baptiste Nord.

De plus, l'achat d'un nouveau camion pour le service des loisirs a été réalisé à même un emprunt au fonds de roulement de 21 000 \$ ainsi que l'acquisition d'un camion pour le transport des équipements au service des Travaux publics réalisé également par un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 90 000 \$. Au cours du présent exercice, un remboursement de 35 000 \$ a été effectué à ce même fonds de roulement.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un léger excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

## 3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2003 totalisait :

pour 2004	:	1 465 500 \$	
pour 2005	:	766 300 \$	et
pour 2006	:	3 000 000 \$	

Ces montants consistent, en plus des transferts des activités financières, aux travaux suivants :

- voirie (trottoirs, réserve domiciliaire, site de neiges usées)
- hygiène du milieu (eau potable, aqueduc et égouts du secteur Paquet, fin de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste Nord)
- loisirs et culture (terrains de tennis)
- véhicules (voirie et loisirs)

Les projets inscrits pour 2004 sur ce programme mais non réalisés seront ré-évalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2004**

La rémunération des membres du conseil est de 21 648 \$ pour le maire et de 7 216 \$ pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de 10 824 \$ pour le maire et de 3 608 \$ pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2005**

Pour la prochaine année, les travaux requis pour assurer la stabilisation de l'approvisionnement en eau potable seront finalement réalisés.

Le conseil se penchera sur la décision à prendre pour la régionalisation des services incendie. Il étudiera également le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Parmi les priorités, l'emphase sera mise sur la promotion du nouveau parc industriel *Jacques-Baril* et, avec toutes les ressources disponibles, la prospection de nouvelles entreprises.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000.

04-11-272

**Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal *l'Avenir de l'Érable* en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

04-11-273

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 6 octobre 2004	
- no 4CH001534	15 660.32 \$
- En date du 7 octobre 2004	
- nos 4CH001535 à 4CH001546	1 060.62 \$
- En date du 13 octobre 2004	
- nos 4CH001547 à 4CH001557	7 959.19 \$

- En date du 20 octobre 2004 - nos 4CH001558 à 4CH001561	11 768.65 \$
- En date du 26 octobre 2004 - nos 4CH001562 à 4CH001565	314.80 \$
- En date du 15 septembre 2004 - no 4CH001394	annulé
- En date du 4 octobre 2004 - no 4CH001476	annulé
<b>Fonds d'immobilisation :</b>	
- En date du 7 octobre 2004 - no 4CH200028	8 195.53 \$
- En date du 14 octobre 2004 - nos 4CH200029 & 4CH200030	163 461.74 \$

dépôts salaires des périodes 200440 à 200443  
temps supplémentaire des périodes 200440 à 200443

ADOPTÉE

04-11-274

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

<b>Fonds d'administration :</b>	
- En date du 1 <sup>er</sup> novembre 2004 - nos 4CH001566 à 4CH001680	147 482.66 \$
<b>Fonds d'immobilisation :</b>	
- En date du 1 <sup>er</sup> novembre 2004 - no 4CH200031	11 403.57 \$

ADOPTÉE

04-11-275

**Renouvellement d'assurances de dommages 2004-2005**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville doit renouveler son contrat d'assurances de dommages 2004-2005;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire et Conseillers inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le renouvellement d'assurances de dommages 2004-2005 avec la compagnie *AON Parizeau inc.* selon les conditions énumérées et négociées par *Optimum Gestion de risques*;

D'AUTORISER le versement à l'*Union des municipalités du Québec* d'une somme de 7 880 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance des biens attribuée à la *Ville de Princeville*;

D'AUTORISER le versement à l'*Union des municipalités du Québec* d'une somme de 13 441 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance responsabilité civile attribuée à la *Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

04-11-276

**Contrat de soutien aux logiciels et progiciels**

ATTENDU l'avis de renouvellement transmis par la compagnie Neexlink pour le soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de soutien aux logiciels et des progiciels 2005 avec la compagnie Neexlink pour un montant de 20 147,64 \$ taxes en sus.

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à l'octroi du contrat de soutien des logiciels et progiciels.

ADOPTÉE

04-11-277

**Emprunt temporaire**

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2004-78 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 310 500 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2004-78.

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

04-11-278

**Démission d'un pompier**

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Vigneault a remis sa démission effective à compter du 31 octobre 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de Monsieur Stéphane Vigneault.

QUE la trésorière soit autorisée à procéder à la remise des documents officiels mettant un terme au contrat de travail de Monsieur Vigneault.

ADOPTÉE

04-11-279

**Soumissions travaux rue Fréchette – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport des soumissions reçues déposé par le greffier et du rapport d'analyse de Jocelyn Michaud, ingénieur;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le contrat de construction d'une nouvelle partie de la rue Fréchette soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, Gagné Excavation Ltée, au montant de 214 751.68 \$ (taxes incluses) incluant des travaux optionnels de canalisation souterraine (électricité, câble, téléphone) au coût de 38 837.04 (taxes incluses);

QUE l'adjudication de ce contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt relativement à l'objet ci-dessus mentionné;

QUE le financement de cette dépense s'effectue de la façon suivante :

- À même le règlement d'emprunt no 2004-84 pour les travaux prévus d'aqueduc, d'égouts et de voirie;
- À même le surplus réservé de la nouvelle Ville de Princeville à des fins de développement domiciliaire pour les travaux optionnels de canalisation souterraine;
- Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, ledit contrat.

ADOPTÉE

04-11-280

**Contrôle qualitatif et ingénierie des sols – Mandat à un laboratoire**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit entreprendre des travaux de construction d'une partie de la rue Fréchette;

ATTENDU QUE la compagnie Géolab inc. a présenté une offre de services concernant le contrôle qualitatif et d'ingénierie des sols et matériaux résultant de la pose des tuyaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Fréchette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services en contrôle qualitatif et ingénierie des sols et matériaux de la nouvelle partie de la rue Fréchette à l'entreprise Géolab inc.

ADOPTÉE

**Souffleur à neige – saison 2004-2005** - A l'étude.

04-11-281

**Surveillance routière hivernale – Saison 2004-2005**

ATTENDU QUE les Excavations H. St-Pierre ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer la surveillance routière de certaines artères de la Ville de Princeville lors de la période hivernale 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hi-

vernale 2004-2005 à la compagnie les Excavations H. St-Pierre inc. au montant de 1 456 \$, par mois taxes en sus, pour une période de cinq mois débutant le 8 novembre 2004 et se terminant le 31 mars 2005.

ADOPTÉE

04-11-282

**Avis de motion – Tarification pour l’utilisation du site d’élimination des neiges usées**

Avis de motion est donné, par le conseiller Jan Heeremans à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement sur la tarification pour l’utilisation du site d’élimination des neiges usées.

04-11-283

**Décompte progressif no 5 du contrat rue Lemieux et Montclair – Autorisation de paiement**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d’approuver le décompte no 5 au montant de 19 119.41 \$ présenté par la firme d’ingénierie Groupe Teknika relativement aux travaux exécutés par Excavation H. St-Pierre dans les rues Montclair et Lemieux;

Que la Trésorière soit autorisée à effectuer le paiement dudit décompte à Excavation H. St-Pierre.

ADOPTÉE

04-11-284

**Directive de changement no 13 – Travaux rue Saint-Jean-Baptiste Nord**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que, dans le cadre du contrat avec les Entreprises GNP inc. pour les travaux de la rue Saint-Jean-Baptiste Nord, soit approuvée la directive de changement no 13 reliée au règlement no 2003-66 et présentant un crédit de 436.09 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

04-11-285

**Télébec – Autorisation pour prolongement de réseau**

ATTENDU QUE la compagnie de téléphone Télébec Ltée a entrepris des travaux de prolongement de réseau dans le secteur de l’avenue de l’Île dans la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l’objet d’une approbation par la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d’approuver les travaux entrepris par Télébec Ltée pour rallonger le câble aérien existant, face au 10 Avenue de l’Île sur une longueur de 39 m.

QUE les travaux demeurent sous la responsabilité de Télébec Ltée.

ADOPTÉE

04-11-286

**Transport adapté – Service et financement 2005**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire offrir le service de transport adapté Rouli-Bus sur son territoire;

ATTENDU QUE la contribution annelle 2005 a été produite par l'organisation du Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver la contribution annuelle 2005 d'un montant de 11 316 \$ tel que présenté par le Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville.

ADOPTÉE

04-11-287

**Dérogation mineure – Électricité Denis Pellerin inc.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par Electricité Denis Pellerin inc. laquelle demande consiste à permettre l'agrandissement du bâtiment principal par un entrepôt avec une marge arrière de 1,80 mètres ce qui représente une dérogation de 8,20 mètres pour la marge arrière par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

04-11-288

**Dérogation mineure – Ville de Princeville**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par la Ville de Princeville laquelle consiste à permettre sur le lot 13-C-28-1 une profondeur moyenne de 24,5 mètres dérogeant de 5,5 mètres de moins que la norme exigée à la réglementation.

ADOPTÉE

04-11-289

**Démission au comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU la démission de Monsieur Bertrand Fortier au sein du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accepter la démission de Monsieur Bertrand Fortier au sein du comité consultatif d'urbanisme et qu'une lettre de remerciements lui soit transmise pour le remercier de son excellent travail accompli au sein du comité consultatif de la ville de Princeville depuis sa nomination.

ADOPTÉE



04-11-290

**Servitudes de passage et d'égout pluvial**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, les actes notariés relatifs aux servitudes suivantes :

- une servitude de passage au bénéfice de la propriété de Jules Sévigny constituée des lots 12B-Ptie, 12B-4-Ptie, 12B-6 et 12B-2-Ptie et consentie par la Ville de Princeville sur une partie du lot 12B le tout tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Daniel Collin sur un document portant le numéro 2480 de ses minutes;
- une servitude pour une canalisation souterraine d'égout pluvial au bénéfice de la Ville de Princeville et consentie d'une part par Jules Sévigny sur une partie du lot 12B-4 et d'autre part par Danielle Leroux et André Grenier sur une partie du lot 12B-4, le tout tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Daniel Collin sur un documents portant le numéro 2485 de ses minutes.

ADOPTÉE

04-11-291

**Échange de terrains avec Corporation Justin Chagnon inc.**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de procéder à l'échange sans soulte des immeubles suivants :

- de Corporation Justin Chagnon inc. à la Ville de Princeville un terrain vacant sur la rue Leclerc portant les numéros de lot 10-11-Ptie, 18-1-Ptie, 18-2-Ptie et 20-Ptie d'une superficie approximative de 1 874,06 mètres carrés et dont la valeur au rôle d'évaluation 2004 est de 28 100 \$;
- de la Ville de Princeville à Corporation Justin Chagnon inc. un terrain vacant sur la rue Girouard portant le numéro de lot 64-93-15 d'une superficie de 836,7 mètres carrés dont la valeur marchande est de 17 060 \$.

Que la construction résidentielle prévue par Corporation Justin Chagnon inc. débute dans les deux ans suivant la signature du contrat d'échange;

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-11-292

**Demande du Festival du Cheval**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation du Festival du Cheval de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de verser à l'organisation du Festival du Cheval de Princeville, un montant de 15 000 \$ pour l'organisation du festival de l'édition 2005.

ADOPTÉE

04-11-293

**Entente Loisir 2005 – Ville de Victoriaville**

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158 \$ par année, par inscription dûment enregistrée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-11-294

**Fête de Noël des enfants**

ATTENDU QU'à chaque année, la Ville de Princeville en collaboration avec les organismes de Princeville tient une fête de Noël pour tous les enfants de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue financièrement à l'organisation de la fête de Noël pour les enfants organisée par les organismes de Princeville.

QU'un montant de 250 \$ soit accordé à l'organisation pour la réalisation de cette fête d'enfants.

ADOPTÉE

04-11-295

**Tournoi provincial Bantam-Midget**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation du Tournoi Bantam-Midget 2005 de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisation du Tournoi National Bantam-Midget de Princeville, pour contribuer à l'achat de médailles et de banderoles remises aux champions et finalistes du tournoi;

QUE les frais postaux et cadeaux souvenirs soient également assumés par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-11-296

**Fondation Hôtel Dieu d'Arthabaska**

ATTENDU l'invitation adressée par l'organisation de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour assister à un brunch musical qui aura lieu Dimanche, le 7 novembre 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de réserver deux billets au montant de 80 \$ pour assister au brunch musical de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

ADOPTÉE

**Fond Espoir-Leucémie - Remerciements**

04-11-297

**Chevaliers de Colomb de Princeville**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation des Chevaliers de Colomb de Princeville dans le cadre de leur activité « La Guignolée » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de verser une contribution de 200 \$ à l'organisation des Chevaliers de Colomb de Princeville dans le cadre de leur campagne de financement « La Guignolée ».

ADOPTÉE

**Yan Tourigny et Steve Houle – A l'étude**

04-11-298

**Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de verser une contribution de 500 \$ à l'organisation du Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2004.

ADOPTÉE

04-11-299

**FADOQ centre du Québec**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la FADOQ Centre du Québec pour participer à la publication d'une brochure sur le programme d'appréciation de la qualité des hébergements en résidences pour les personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de verser à la FADOQ Centre du Québec, une contribution de 283.81 \$ pour la parution d'une brochure

sur le programme d'appréciation de la qualité des hébergements en résidences pour les personnes âgées.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**04-11-300**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière